



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2020/08

Modification des statuts de l'ASIA

Rapport de la Commission des finances

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a participé le 10 février 2020 à Avenches à une séance de présentation concernant la modification des statuts de l'ASIA. Les commissions des quatre Conseils communaux et du Conseil intercommunal de l'ASIA étaient présentes.

Les modifications des statuts ainsi que le changement de nom de l'Association nous ont été expliqués par Monsieur Gaetan Aeby, président du comité de direction de l'ASIA, Mesdames Laurence Duvoisin, directrice de l'ASIA et Aline Burri, cheffe de projet. Au terme de la présentation, nous avons pu poser toutes nos questions et il nous a été donné un délai au 24 février 2020 pour faire part de nos remarques et propositions (cf. chapitre « Propositions de la Commission »).

Enfin, la Commission s'est réunie au complet le 16 juin 2020 pour l'analyse finale du préavis municipal.

Contexte (résumé)

Suite à la décision en 2019 des quatre communes membres de l'ASIA de créer leur propre réseau d'accueil de jour des enfants à partir de 2021 (et donc de quitter le réseau ARAJ), les statuts de l'ASIA doivent être adaptés pour y intégrer les éléments en lien avec la gestion complète d'un réseau d'accueil de jour. Il s'agit notamment de définir les compétences des différents organes de l'Association et de fixer la clé de répartition des coûts.

A noter que la modification des statuts de l'ASIA nécessite l'approbation des quatre Conseils communaux ainsi que du Conseil intercommunal.

Propositions de la Commission

Durant la phase de consultation, la Commission des finances de Vully-les-Lacs a proposé les modifications suivantes :

- a) Attribuer la compétence de décision de la politique tarifaire au Conseil intercommunal et non au Comité directeur comme proposé initialement (art. 14 al .6).
- b) Avoir une similitude quant à la date retenue pour le calcul de la répartition des coûts pour les art. 33 et 34, à savoir le 31 décembre de l'année en cours.

La Commission constate avec satisfaction que ses propositions ont été reprises dans la version finale.

Clé de répartition du déficit d'exploitation du domaine de l'accueil de jour

Faits

Dans le préavis municipal de 2019 « Création de notre propre réseau d'accueil de jour des enfants des quatre communes membres de l'ASIA » (p. 39), la clé de répartition proposée par le comité de direction de l'ASIA se basait sur la clé 0, à savoir 50% selon le nombre d'habitants et 50 % selon le nombre d'enfants de 0 à 15 ans. A cette époque, cette clé fut déjà remise en question par des représentant-e-s de certaines communes qui souhaitaient y intégrer une part de répartition « à la consommation ». Ainsi, après réflexion et analyse, le comité de direction propose une nouvelle clé (1), à savoir 50% en fonction de la population et 50 % selon la consommation des prestations d'accueil de jour (art. 34).

Le tableau suivant, tiré du préavis municipal (p.11), illustre les différences projetées entre les deux variantes pour les quatre communes pour les trois premières années d'exploitation :

	2021		2022		2023	
	Clé 0	Clé 1	Clé 0	Clé 1	Clé 0	Clé 1
Avenches	380 000 CHF	375 000 CHF	415 000 CHF	410 000 CHF	425 000 CHF	420 000 CHF
Vully-les-Lacs	270 000 CHF	350 000 CHF	290 000 CHF	375 000 CHF	300 000 CHF	390 000 CHF
Cudrefin	255 000 CHF	215 000 CHF	275 000 CHF	230 000 CHF	285 000 CHF	240 000 CHF
Faug	90 000 CHF	55 000 CHF	95 000 CHF	60 000 CHF	100 000 CHF	60 000 CHF
TOTAL DES 4 COMMUNES	995 000 CHF	995 000 CHF	1 075 000 CHF	1 075 000 CHF	1 110 000 CHF	1 110 000 CHF

Du fait de sa consommation élevée en prestations (36% de préscolaire et 42 % de parascolaire pour une proportion d'habitants à 32%), Vully-les-Lacs se trouve être la seule commune dont la clé 1 proposée dans les statuts lui est défavorable en termes financiers. La différence se monte entre CHF 80'000 et 90'000 par an.

Commentaires

Bien que la clé proposée soit moins favorable pour notre Commune, la Commission reconnaît la pertinence et la logique d'une clé incluant une part de consommation.

Il convient également de mettre en perspective ces chiffres en regard des coûts actuels (2019), d'une variante à 100% à la consommation et de la variante ARAJ si Vully-les-Lacs était restée dans ce réseau.

Clé 0 2021 ^a	Clé 1 2021 ^a	Comptes 2019	Clé 100% consommation 2021 ^a	ARAJ 2021 ^a
270'000.-	350'000.-	363'105.-	388'050.-	420'000.-

a : montants calculés et fournis par l'ASIA

b : montant calculé par la Commission et tiré des comptes 2019 de VLL

On observe que les coûts estimés avec la clé 1 retenue ne devraient pas être supérieurs à la situation actuelle et vis-à-vis de deux autres variantes.

La Commission des finances s'est concentrée principalement sur les aspects financiers des statuts. Elle donne cependant également un avis favorable à la modification du nom de l'Association en ARPEJE (Association régionale pour l'enfance et la jeunesse).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'adopter les statuts modifiés tels que présentés dans le préavis municipal ainsi que le changement d'appellation de ASIA pour ARPEJE, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

La Commission des finances

Cotterd, le 19 juin 2020

Fabrice Guillod Jacques Loup Julien Schwab Matthieu Tombez Nicolas Vincent